

SECRETARIAT GENERAL

Antananarivo, le 03 SEP. 2024

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

AVIS AU PUBLIC

N° 496 -2024-MEF/SG/DGD.-

**OBJET** : Soumission de la demande de l'Attestation de Destination Global Annuelle (ADGA).

Afin de permettre à l'administration des douanes de mener à bien ses tâches mais aussi de mieux accompagner les entreprises de la zone franche, la soumission de la demande d'ADGA se fera, désormais, au cours de la période de trimestre 4 (T4) de l'année N-1 pour être applicable durant l'année N.

A cet effet, toutes les entreprises bénéficiant déjà du régime de la zone franche sont invitées à soumettre leur demande à partir du début du mois de septembre 2024 jusqu'à la fin du mois de Décembre 2024.

Il sied de noter que tout retard de soumission de la demande dans les délais impartis devra être justifié et pourra faire l'objet de sanction.

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES



Dr. LAINKANA Zafivanona E.